

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 03318
Numéro SIREN : 331 953 794
Nom ou dénomination : A ALESIA MULTI SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2024 sous le numéro de dépôt 2403

A ALESIA MULTISERVICES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 16.000 €

Siège social : 16 rue d'Alésia 75014 Paris

331.953.794 R.C.S Paris

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2023

Les associés de la société A ALESIA MULTISERVICES se sont réunis en assemblée générale extraordinaire du 02 juin 2023 à 9h 00 à son siège social sis 16 rue d'Alésia 75014 Paris, sur convocation préalablement adressée par courrier électronique dans les formes et délai conformes aux dispositions statutaires.

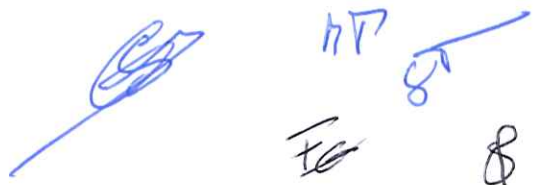
Messieurs Samuel GUILLAUME, François GUILLAUME, Bernard TCHARCEEFDJIAN, Grégoire TCHARCHEFDJIAN et Simon TCHARCHEFDJIAN étaient présents ou représentés, sur un total de 5 membres de la société ; conformément aux conditions de quorum mentionnées dans les statuts, l'assemblée générale extraordinaire peut donc valablement délibérer.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Monsieur Samuel GUILLAUME en sa qualité de Président de la société GMSA

Le Président rappelle que l'assemblée générale extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Samuel GUILLAUME de son mandat de Gerant ;
- Nomination de Bernard TCHARCHEFDJIAN en tant que Gerant de la Société en remplacement ;
- Modification corrélative de l'article 22-1 des statuts de la Société ; - Pouvoirs en vue des formalités.

Le président fait état des motifs à l'origine de cette proposition, et communique à l'assemblée les documents utiles.

The block contains several handwritten signatures in blue ink. On the left, there is a large, stylized signature. To its right, there are three smaller, more distinct signatures, each appearing to be a first name or a set of initials.

Au terme des débats, le Président propose à l'assemblée de voter les résolutions suivantes :

1. Première Résolution : Prise d'acte de la démission de Monsieur Samuel GUILLAUME de son mandat de Gérant de la Société

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de :

- Prendre acte de la démission de Monsieur Samuel GUILLAUME de son mandat de Gerant de la Société,
 - Prendre acte de la communication plus de quinze (15) jours avant la décision de Monsieur Samuel GUILLAUME de démissionner de son mandat,
 - Prendre acte du respect des modalités d'envoi d'un écrit à la collectivité des associés, prévus par l'article 22 des statuts de la Société,
 - Prendre acte que ladite décision a effet à compter de ce jour.

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Deuxième Résolution : Nomination de Monsieur Bernard TCHARCHEFDJIAN en tant que Gerant de la Société en remplacement

L'assemblée générale, après avoir délibéré, décide de :

- Nommer en qualité de Gérant de la Société à compter de ce jour pour une durée illimitée, Monsieur Bernard TCHARCHEFDJIAN, né le 19 janvier 1964 à Saint-Maurice, de nationalité française, demeurant au 99 rue de Sevres-92100 Boulogne Billancourt.
- Décider que Monsieur Bernard TCHARCHEFDJIAN ne percevra pas de rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions de Gerant de la Société.

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Troisième Résolution : Pouvoirs pour formalités L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de :



- Conférer tous pouvoirs au porteur d'un original des Décisions unanimes des associés à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

Tel est le sens des décisions sur lesquelles nous vous demanderons de bien vouloir vous prononcer et nous vous remercions de leur réserver un vote favorable.

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à paris le 16 octobre 2023

